



INFORMATION - COMMUNIQUÉ

Pour publication immédiate
Le mercredi 6 septembre 2017

La Ville invite la population winnipégoise à se prononcer sur l'interdiction de fumer dans les terrasses des restaurants et des bars

Winnipeg, Manitoba – La Ville de Winnipeg entreprend une consultation publique en vue de sonder l'intérêt du public envers l'interdiction de fumer dans les terrasses extérieures des bars et des restaurants. On invite les Winnipegois et les Winnipegaises à faire connaître leur avis en répondant au sondage qui sera mené en ligne jusqu'au 26 septembre 2017.

Le 12 juin 2017, le comité d'orientation permanent de la sûreté, des services communautaires et des parcs a confié à l'administration municipale la tâche d'examiner les pratiques des autres municipalités canadiennes en ce qui concerne la réglementation du fumage dans les terrasses extérieures des bars et des restaurants, y compris l'utilisation des cigarettes, des cigares, des pipes, des cigarettes électroniques, des pipes à eau, des narguilés, ainsi que d'autres produits ou appareils générant de la fumée secondaire, et de consulter le public en vue d'obtenir son avis sur les changements qui pourraient être apportés au fumage dans les terrasses extérieures des bars et des restaurants.

En plus du sondage en ligne, la Ville réalise un sondage téléphonique auprès de 600 Winnipegois et Winnipegaises pour se faire une idée de l'opinion publique. Elle rencontre également des parties intéressées clés et examine les pratiques des autres autorités pour comprendre la réglementation d'autres villes en matière de fumage dans les terrasses extérieures des bars et des restaurants.

Une fois que l'examen et la consultation du public et des parties intéressées seront achevés, l'administration municipale soumettra au comité un rapport comportant des recommandations sur la façon d'aller de l'avant en ce qui concerne la réglementation du fumage dans les terrasses extérieures qui tiendra compte des commentaires du public et des résultats de l'étude des pratiques des autres autorités.

Pour plus de renseignements, visiter winnipeg.ca/fumersurlesterrasses.

Les médias peuvent obtenir des renseignements directement de la ligne des médias de la Ville de Winnipeg, au 204-986-6000, ou par courrier électronique, à City-MediaInquiry@winnipeg.ca.

Suivez-nous sur Facebook : facebook.com/cityofwinnipeg.

Suivez-nous sur Twitter : twitter.com/cityofwinnipeg.